

COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal
Séance du 8 juillet 2016 à 20H30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121- 25 du
Code des Collectivités Territoriales.

Présents : Pierre-Louis PUYGRENIER, Pierre DAVID, Philippe ECREPONT, Sylvette BEAUDUFFE, Murielle BIDEAU, Estelle MATHEY, Michel DESMOULINS,

Absents excusés : Bernard COURIVAUD, ayant donné pouvoir à Pierre-Louis PUYGRENIER, Pascal DAUVERGNE, ayant donné pouvoir à Estelle MATHEY, Muriel DESMOULINS ayant donné pouvoir à Michel DESMOULINS, et Michel BURGUET ayant donné pouvoir à DAVID Pierre.

Estelle MATHEY a été désignée secrétaire de séance.

En préambule, Monsieur le Maire propose un ajout à l'ordre du jour :

- Transfert de compétences à la FDEE 19.

L'ajout est accepté à l'unanimité.

❖ TRANSFERT DE COMPETENCES A LA FDEE 19.

Dans le cadre de la couverture du territoire de la Corrèze en fibre optique, qui va se déployer dans les années à venir, la Fédération Départementale d'Électrification (FDE) va procéder à l'enfouissement des fourreaux et des chambres de tirage qui permettront de créer le réseau sous-terrain. La Commune, – qui a déjà transféré sa compétence en matière d'éclairage à la FDE – souhaite déléguer également sa compétence pour l'enfouissement des structures permettant le passage de la fibre optique.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la délégation de compétence.

❖ REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

L'indice de référence des loyers est fixé à 0,006 % pour l'année 2016.

Concernant le logement vacant, il est décidé d'attendre qu'il ait été réhabilité pour réviser son loyer.

Concernant le logement actuellement occupé, son loyer passe de 360,55€ à 360,76 TCC.

Le conseil municipal vote la révision de ce loyer à l'unanimité.

❖ ENCAISSEMENT DE 2 CHEQUES DE REMBOURSEMENT GROUPAMA

Il s'agit d'un trop perçu sur la police d'assurance du véhicule communal. D'une part, la classe du nouveau véhicule entraîne la réduction du montant de la police due, d'autre

part, un changement de classe de garantie (du tout-risque au tierce collision) explique ce trop perçu.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'encaissement des deux chèques de remboursement de 54,84 € et de 158,85 €.

❖ **CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL**

Tous les devis sont examinés.

Pour le lot N°1 (plomberie) un seul devis a été présenté (entreprise Treille)
Il est décidé de faire réaliser d'autres devis pour éclairer le choix de l'entreprise à laquelle les travaux seront confiés.

Le lot N° 2 : (plâtrerie/isolation) Deux devis ont été reçus suite à l'envoi du cahier des charges. Un devis de Dubois JM et fils pour la somme de 3 884,50 €, un de l'entreprise Pichon pour la somme de 2269,93 €.

Lot N°3 (menuiserie) Il y a trois devis : SAS Dubois pour 2 120 €, Pichon pour 557€ et Châtenet Clédat pour 2 223,00 €

Lot N°4 (électricité) : SAS Dubois : 3 238,90 € et Mounet : 4 593,86 €

Lot N°5 (Peintures et revêtement sols) : Dubois 16 786,48 € et Pichon : 21 634,40 €

L'entreprise Dubois apparaît comme le mieux-disant dans 3 lots sur 5. Le Conseil Municipal choisit cette entreprise pour lui confier les travaux de rénovation du logement. Il décide de reporter le choix de l'entreprise pour le lot 1 à une date ultérieure au motif de l'absence d'éléments de comparaison.

La décision est prise à l'unanimité : le conseil municipal choisit l'entreprise Dubois et fils pour les lots 2 3 4 et 5.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

Questions diverses :

- Numérotation des points de distribution du courrier à Ségur.

Il y a 226 points de distribution du courrier dans la commune. Actuellement, 78 de ces points ne comportent aucun numéro, et un certain nombre d'autres points comportent des numérotations doubles ou des adresses pouvant porter à confusion. Outre le problème posé aux livreurs de la Poste et des entreprises privées de transport, la sécurité des habitants est en cause si leur domicile ne peut pas être localisé précisément et rapidement.

Il faudra donc réfléchir à un moyen de revoir l'ensemble de la numérotation et de la signalétique.

Pour information, la Mairie a reçu une proposition commerciale de la Poste. Elle propose un audit à 650 € et un devis de 495 € HT pour 90 points de distribution. (soit un total de 1374 € pour 90 points).

Ce point fera l'objet d'une étude plus approfondie sur les moyens de répondre et sur la question des coûts.

- Pour information toujours, il faudra réfléchir à un éventuel transfert de compétences du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la Communauté de Communes.
Le Conseil Municipal demande plus ample information. Ce point sera mis à l'ordre du jour après étude.

- Achat de cordes pour délimiter la partie empierrée et la partie engazonnée du champ de foire.

La question se pose de savoir si on utilise du chanvre au prix de 450€ la bobine de 100 m ou du nylon au prix de 100 € les 100 mètres.

Pour des raisons esthétiques et de durabilité du matériau, le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour le chanvre, malgré le coût.

- Cimetière :

Suite à l'information faite à Beynat le 5 juillet 2016 par une juriste de Cimetières de France devant une délégation de conseillers de la commune, les élus prennent conscience de l'éventuelle nécessité de déléguer la gestion du cimetière à des professionnels. Le travail fait dans le cimetière porte ses fruits et fait apparaître un certain nombre de difficultés que le conseil municipal ne pourra régler seul. Ce point est mis à l'étude.

Les travaux de relevés et de gestion de l'existant se poursuivent et vont permettre la réalisation d'un certain nombre de pièces obligatoires mais manquantes, comme un plan des sépultures, ainsi qu'une numérotation d'ensemble. D'autres points resteront à décider comme de revoir la durée des concessions.

- Installation d'un maraîcher au quartier du Sauvage.

Une information est donnée : M. Tom GOGUET va s'installer au 1er août à « les roulettes » en légumes de saison bio. Il souhaite commercialiser sa production en circuit court.

Le conseil municipal se réjouit de cette installation et espère qu'une collaboration féconde pourra s'établir avec l'épicerie du village.

- Avis de dotation pour travaux.

Le Conseil Départemental annonce la dotation pour le bâtiment communal en cours de restauration (le bûcher) : 2 420 €.

- éclairage du village et du château :

Le village est éclairé toute la nuit pendant l'été. Le château le sera de 21h 30 à 3h du matin.

La séance est levée à 23 h.